



Réunion du Comité Directeur N°1

Lundi 25 février à 19h30 en visioconférence

Présidence :

Jean-Marc BERAUD

Membres du Comité Directeur présents :

René CARQUET, Aurélie COROUGE, Marie-Paule CORRE, Joseph FALQUERHO,
Marcel JOANNIC, Patricia LANDREAU, Jean-Claude LE BOULICAUT,
Maryse LE GALLO, Pierre LEMAITRE, Gildas PORZIER, Loïc RAPINEL,
Hélène RICHTER, Alain TALARMIN, Rolland Tilly.

Membres du Comité Directeur excusés :

Bernadette BILLAUD, Marie-Laure GUILLEMOT-DECREPS,
Jean-Charles GICQUEL, Serge RIGOT, Didier VAREECKE.

Invités présents :

Directeur : Clément BAJON.



ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du PV du Comité Directeur du 25 novembre 2023
2. Intervention du Président
 - 2.1. Agenda du Président
3. Approbation des ordres du jour des Assemblées Extraordinaire et Ordinaire
4. Validation des sites et des organisateurs des Championnats de Cross-Country 2025
5. Questions diverses

1 Approbation du PV du Comité Directeur du 25 11 2023

Le Comité Directeur approuve le PV.

2 Intervention du président

2.1 Agenda

Le Président revient sur son calendrier depuis le dernier Comité Directeur du 25 novembre 2023 :

- Le mardi 28 novembre, participation au séminaire du CROS Bretagne à Ploërmel.
- Le vendredi 30 novembre et les 1er et décembre, séminaire du Conseil National des Ligues à Nancy.
- Le lundi 4 décembre, participation à la réunion de la Commission Régional Running.
- Le vendredi 8 décembre, participation à la réunion du Groupe de Travail sur le nouveau site Internet fédéral en visioconférence.
- Les 13, 14 et 15 décembre, au siège de la Fédération à Paris avec le Bureau Fédéral le 14 décembre.
- Le 16 décembre, présence au Championnat National UGSEL de Cross-country à Pontivy.
- Le jeudi 21 décembre, réunion de travail à la Ligue, participation des élus du Secrétariat Général, les CTS et des salariés. L'après-midi, réunion du Conseil Territorial avec les représentants des 4 Comités avec leurs salariés.
- Le mercredi 10 janvier, réunion sur la journée du Conseil National des Ligues au siège fédéral à Paris.
- Le jeudi 11 janvier, réunion du Bureau Fédéral à Paris.
- Le samedi 13 janvier, sur la journée, séminaire du MOST (Mouvement Olympique et Sportif du Territoire).
- Le dimanche 14 janvier, présence au Championnat Départemental de Cross-country à Langueux.
- Le lundi 15 janvier, entretien d'embauche de 3 candidats pour le 2nd poste d'Agent de Développement dans le cadre du Plan d'Investissement et d'Accompagnement des Territoires.
- Le vendredi 19 janvier, participation au Comité Directeur Fédéral à Saint-Ouen.
- Les 20 et 21 janvier, présence au Championnat de Bretagne en salle à Rennes.
- Le lundi 22 janvier, réunion de la Commission des Officiels Techniques sur la journée avec la participation d'après-midi des représentants de la Commission Régionale des Jeunes.
- Le dimanche 28 janvier, présence au Championnat de Bretagne de Cross-country à Merdrignac.
- Le mardi 30 janvier, participation au Bureau Exécutif du CROS Bretagne en visioconférence.
- Le mardi 13 février, réunion du Conseil National des Ligues en visioconférence, suivi des réunions du Bureau Exécutif et du Conseil d'Administration du CROS Bretagne et toujours en visioconférence.
- Le samedi 17 février, présence au Championnat de Bretagne Minimes en salle à la Halle Maryvonne Dupureur à Saint-Brieuc.
- Le dimanche 18 février, présences aux 1/2 finales du Championnat de France de Cross-country à Saint-James en Normandie.
- Le lundi 19 février, participation à la réunion de la CRJ au siège de la Ligue.
- Le samedi 24 février et le dimanche 25 février, présence aux Championnats de France U18 et U20 à la salle Pierre Quinon à Nantes.

3 Approbation des ordres du jour des Assemblées Extraordinaire et Ordinaire

Le Comité Directeur approuve les ordres du jour (en ANNEXE) des Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire de la Ligue qui auront lieu le 30 mars à Saint-Renan.

L'assemblée générale extraordinaire a pour but de valider les nouveaux statuts qui seront préalablement soumis au service juridique de la Fédération, à la CSR nationale puis au prochain Comité Directeur de la Ligue.

4 Approbation des Compétitions de Cross-Country 2025

- Le Comité 29 propose pour les Championnats de Bretagne de Cross-Country le site du Bergot à Brest avec comme club support l'Iroise Athlétisme.
- Le Comité 35 propose pour les Championnats Interrégion de Cross-Country le site de Combourg avec comme club support le club associé Combourg Athlétisme de l'Athletic Club Breillien.

Le Comité Directeur approuve les 2 propositions à l'unanimité des présents.

5 Questions diverses

Date de l'AG électorale de la Ligue ? Le 9 novembre ; le lieu reste à fixer. L'AG du Comité 35 aura lieu mi-octobre précise Marcel JOANNIC.

L'AG électorale de Fédération durera une semaine du 9 au 14 décembre 2024 ; les clubs auront une semaine pour voter selon les nouveaux statuts.

Fin de la Réunion : 1h (1h30)

Marie-Paule CORRE

Secrétaire Générale

Jean-Marc BERAUD

Président LBA

ANNEXE

CONVOCATION

Madame, Monsieur le (la) Président(e),

Conformément à l'article 10.3 des Statuts, la présente vaut convocation à l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra le samedi 30 Mars 2024 à l'Espace Culturel l'Amphi (29) à partir de 13h30.

ORDRE DU JOUR

- 13h30 Accueil - Emargement
- 14h00 Ouverture de l'Assemblée Générale extraordinaire**
Intervention du président de la CSR (nombre de clubs présents, situation des mandats)
- Mot de bienvenue du Président de la Ligue
 - Mot de bienvenue du Maire de la Ville de Saint-Renan
 - Mot de bienvenue du Président du Comité Départemental
 - Mot de bienvenue du Président du club support
- Modification des Statuts
- 14h45 Ouverture de l'Assemblée Générale ordinaire**
- 14h50 Approbation du PV de l'Assemblée Générale du 1 avril 2023 — **vote**
- 14h55 Intervention du Président de la Ligue
- 15h25 Intervention de la Secrétaire Générale : rapport moral - **vote**
- 15h55 Intervention du Trésorier Général :
- Présentation Compte de résultat 2023 et Affectation du résultat 2023 — **vote**
 - Rapport de la Commission de Contrôle des Finances
 - Montant des cotisations annuelles des clubs affiliés — **vote**
- 16h15 Présentation du Budget prévisionnel 2024 — **vote**
- 16h45 Approbation des comptes rendus d'activité des commissions régionales
- 16h50 Intervention des Conseillers Techniques
- 17h15 Intervention du Directeur et salariés de la Ligue
- 17h45 Intervention du représentant de la FFA — Jean-Marie Bellicini
-

Conformément à l'article 11.1 des statuts de la Ligue, les membres votants de l'Assemblée Générale sont les représentants des clubs en règle avec la FFA, la Ligue et le Comité, et ayant leur siège social dans le ressort territorial de la Ligue à raison d'un représentant par association.

A la date de la réunion de l'Assemblée Générale de la Ligue, ces représentants devront :

- Avoir acquitté leurs cotisations pour la saison en cours,

- Etre âgés de plus de 18 ans,
- Jouir de leurs droits civiques et politiques,
- Etre titulaire d'une licence fédérale en cours de validité.

Les clubs sont représentés par leur Président, ou leur Secrétaire Général, licencié à la date de l'Assemblée Générale. A défaut, la personne chargée de représenter le Club à l'Assemblée Générale doit être :

- licenciée au jour de l'Assemblée Générale au titre du Club représenté,
- être en possession d'un pouvoir (modèle joint), daté et signé de son Président, ou de son Secrétaire Général.

Le **vote par procuration est autorisé** ; toutefois, le représentant d'un Club ne peut recevoir **un pouvoir que d'un seul autre Club de la Ligue** ; étant entendu qu'un représentant ne peut pas être titulaire de plus de deux pouvoirs.

Les Statuts interdisent le vote par correspondance (articles 12.3 des statuts types).

Le nombre de voix dont disposent les représentants des associations affiliées est calculé en fonction du nombre de licenciés du Club au 31 août précédent l'Assemblée Générale.

En vertu des articles 13.2 et 13.4 des statuts, « les votes de l'Assemblée Générale portant sur des personnes ont lieu obligatoirement au scrutin secret, la majorité absolue des suffrages exprimés est requise pour tout vote, sauf exception dûment annoncée dans les Statuts ».

Un Club non ré affilié au 30 septembre 2023 ne peut être représenté et prendre part au vote lors des Assemblées Générales de la Fédération, de la Ligue ou du Comité quand bien même ces Assemblées Générales se dérouleraient avant le 31 octobre, date limite de ré-affiliation des Clubs. Ils sont toutefois invités à assister à l'Assemblée Générale.

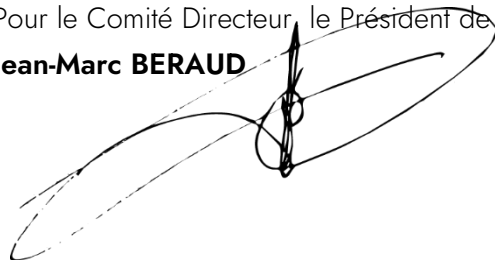
PÉNALITÉ POUR NON REPRÉSENTATION

Suite à la décision du Bureau Directeur du 5 Novembre 2013, nous vous rappelons que toute absence ou non-représentation d'un club en assemblée générale de la Ligue est passible d'une pénalité de 80 € augmentée de 1 € par licencié au 31 août précédent l'assemblée générale.

Veuillez croire, Madame, Mademoiselle, Monsieur, le Président, à l'expression de mes sentiments sportifs les meilleurs.

Pour le Comité Directeur, le Président de la Ligue

Jean-Marc BERAUD



PJ : Fiche de représentation des clubs